



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrats de projets État-régions

Question écrite n° 3805

Texte de la question

M. Olivier Marleix appelle l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la répartition entre départements, des crédits engagés dans le cadre des contrats de projet État-région. Il apparaît que 2/3 des crédits sont consommés dans le seul département chef-lieu de région. Les départements ruraux sont donc une nouvelle fois désavantagés, alors que ce sont eux qui ont le plus besoin de crédits, notamment pour développer leur compétitivité et leur attractivité ; ce qui est pourtant l'un des principaux objectifs de ces contrats (circulaire du Premier ministre du 6 mars 2006 relative à la préparation des CPER et à l'élaboration de la stratégie de l'État). Aussi, il souhaite connaître le montant des crédits déjà consommés par département pour chaque contrat de l'actuelle génération.

Texte de la réponse

Les contrats de projets État Régions font l'objet d'un suivi en exécution auprès des différents partenaires au moyen de l'outil Présage. Cet outil, commun et partagé entre l'État, les Régions et les autres partenaires, permet un suivi détaillé et transparent de la mise en oeuvre des projets en termes de programmation, d'engagement et de paiement. Au 17 septembre 2012, ce sont 13 Md€ qui ont été engagés par l'État et les Conseil régionaux sur les 22 contrats de projets régionaux de métropole (la répartition des crédits par département ne peut s'appliquer aux 4 contrats ultra-marins). État et Conseils régionaux ont engagé des montants similaires, respectivement de 6,8 et 6,3 Md€. Les opérations réalisées peuvent être scindées en deux parties : - l'une, régionale, pour les projets dont la portée et l'échelle d'intervention sont interdépartementales, soit un total de 6 944 401 231 € engagés au 17/09/12 (51,83 % du total engagé), - l'autre, départementale, selon que les projets sont engagés dans le chef-lieu régional ou dans d'autres départements, soit, respectivement, 3 346 226 588 € (24,97 %) et 3 108 130 747 € engagés (23,20 %). La comparaison entre départements est donc faussée par la prépondérance des opérations d'envergure régionale. Par ailleurs, une opération engagée sur un département peut avoir des effets sur les territoires situés aux alentours (par exemple l'accueil d'étudiants). Il n'est donc pas pertinent, sur cette base, d'évaluer le niveau de concentration des financements sur le seul chef-lieu régional.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Marleix](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3805

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4970

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2838